

REVUE DU SECTEUR FINANCIER

Une publication trimestrielle de la Direction Générale du Secteur Financier

Programme national d'Education financière (PNEF) 2025-2029

Le Programme national d'Éducation financière (PNEF) 2025-2029, validé par le Ministre de l'Economie, des Finances et du Plan, vise à améliorer la culture financière de nos concitoyens et à renforcer l'inclusion financière pour le développement du Sénégal.



Séminaire régional IAIS, Dakar
capitale africaine des assurances



Prêts DMC
L'Etat accorde 50 milliards à ses agents
pour l'accès au logement



Digitalisation de la supervision de la
microfinance : un levier d'efficacité et
d'équité territoriale

Sommaire

1. Éditorial	2
2. Monnaie et Crédit	3
3. Microfinance	4
4. Idées et Etudes	6
5. Grand entretien	13
6. Inclusion financière	21
7. À la loupe	23
8. Actu en bref et Agenda	28



Éditorial



Anticiper les mutations dans le Secteur financier, bâtir la confiance

Le lancement de la Revue du Secteur Financier marque une étape décisive dans la consolidation d'un espace d'information et de réflexion sur les profondes transformations qui traversent notre système financier. En effet, le secteur sénégalais fait face à des défis multiples : mondialisation des flux, digitalisation accélérée, montée en puissance des fintech, exigences accrues de transparence et de conformité. Dans ce contexte, la revue se positionne comme un instrument de veille et d'analyse offrant aux acteurs publics et privés les clés pour comprendre les tendances et ajuster leurs stratégies.

A cet effet, l'assurance demeure un pilier de stabilité dans un monde incertain. Le séminaire régional de l'IAIS, organisé à Dakar en avril 2026, a confirmé la place du Sénégal comme acteur de référence en matière de régulation et de promotion des bonnes pratiques. Il en est ainsi de l'obligation de rapatriement des recettes d'exportation qui fait l'objet du rapport du Comité national de Suivi du Rapatriement des Recettes d'Exportation (CNSRE) visant à améliorer la mobilisation des devises et consolider les réserves de change du pays au sein de l'UMOA.

Aujourd'hui, l'inclusion est une exigence. Grâce à la digitalisation de la DRS-SFD, les institutions de microfinance renforcent leur rôle dans le financement du développement, en soutenant agriculteurs, éleveurs et pêcheurs face aux défis climatiques et structurels. La revue mettra en lumière les initiatives qui rapprochent la finance des populations et renforcent la cohésion sociale.

La lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme illustre l'importance de la transparence. Les efforts conjoints des autorités et des acteurs privés inscrivent le Sénégal dans les standards internationaux, renforçant la confiance et la sécurité.

Dans le même sillage, les fintechs apportent des solutions agiles et inclusives, adaptées aux besoins des jeunes générations et des PME. Elles sont au cœur de la transformation digitale et de la compétitivité du secteur. Parallèlement, le nouveau programme d'éducation financière lancé vise à renforcer la culture financière des populations et encourager une gestion responsable des ressources.

Ce premier numéro est une invitation à anticiper les défis et saisir les opportunités. La Revue du Secteur Financier ambitionne d'accompagner les acteurs publics et privés dans la construction d'un secteur robuste, innovant et inclusif, au service du développement national et régional.

Ensemble, faisons de cette revue la vitrine des ambitions et des réussites du secteur financier sénégalais.

M. Bamba KA
Directeur général du Secteur financier

Monnaie et Crédit

Une mission de contrôle révèle des progrès mais aussi des insuffisances dans le rapatriement des recettes d'exportation

Le Comité national de Suivi du Rapatriement des Recettes d'Exportation (CNSRE), en partenariat avec la Douane, la DMC et la BCEAO, a mené une mission de contrôle sur les opérations d'exportation réalisées en 2024. Cette initiative, inscrite dans le cadre du Règlement n°06/2024/CM/UEMOA, visait à évaluer la conformité des entreprises en matière de domiciliation des exportations, à vérifier le rapatriement effectif des recettes et à identifier les insuffisances du dispositif de suivi.

Les résultats mettent en évidence une situation contrastée. Si certains opérateurs présentent des taux d'encaissement satisfaisants, parfois supérieurs à 100 % grâce à des régularisations ou encaissements différés, d'autres affichent des retards ou des manquements notables. La mission a relevé plusieurs faiblesses structurelles : absence d'un modèle harmonisé d'avis de crédit, difficultés de rapprochement entre exportations et encaissements, suivi insuffisant des dossiers de domiciliation, écarts persistants entre les données des entreprises, de la Douane et de la BCEAO, ainsi que des problèmes spécifiques liés au secteur pétrolier. Ces insuffisances traduisent un déficit de traçabilité et une hétérogénéité des pratiques de contrôle.

Pour y remédier, la mission recommande la mise en place d'un modèle standardisé d'avis de crédit, le renforcement du suivi via la plateforme Orbus, l'harmonisation des données entre institutions, la sensibilisation accrue des opérateurs économiques et l'application de sanctions en cas de non



respect des obligations. Une meilleure prise en compte des spécificités du secteur pétrolier est également jugée indispensable.

En conclusion, si des progrès sont notés dans le respect des obligations de rapatriement, des insuffisances importantes subsistent. Les mesures proposées visent à renforcer la conformité des opérations d'exportation, améliorer la mobilisation des devises et consolider les réserves de change du Sénégal au sein de l'UEMOA, contribuant ainsi à la stabilité et à la crédibilité du système financier national.

Babacar MBAYE

Economiste-Statisticien DMC

Microfinance

Digitalisation de la supervision de la microfinance : un levier d'efficacité et d'équité territoriale

Par Mme NIANE Sokhna Bineta Nasir TOURE
Ingénieure, DRS-SFD

Dans un contexte de modernisation de l'administration publique, la digitalisation constitue un levier essentiel pour améliorer l'efficacité, la transparence et l'accessibilité des services. Au sein du Ministère des Finances et du Budget, cette dynamique se traduit notamment par la transformation des méthodes de supervision du secteur de la microfinance.

La Direction de la Réglementation et de la Supervision des Systèmes Financiers Décentralisés (DRS-SFD), une entité de la Direction générale du Secteur financier (DGSF), s'inscrit pleinement dans cette dynamique à travers la mise en œuvre d'outils numériques.

Une digitalisation ancrée dans les pratiques

La DRS-SFD a progressivement intégré des solutions numériques visant à améliorer la collecte, le traitement et la gestion de l'information.

L'Espace PRO permet aux institutions de microfinance de transmettre leurs documents de manière sécurisée et entièrement dématérialisée, réduisant les contraintes logistiques et les délais de transmission.

Les systèmes **SYGEC** et **SGED** assurent une gestion électronique du courrier et des documents, garantissant une meilleure traçabilité et une fluidité accrue dans le



traitement des dossiers.

Au cœur de ce dispositif, le masque de saisie des états financiers joue un rôle structurant. Il permet de standardiser la collecte des données, d'en améliorer la qualité et la cohérence, et de faciliter leur exploitation pour les besoins de la supervision.

Une supervision modernisée et opérationnelle

La digitalisation a également transformé la conduite des missions de supervision.

La plateforme PASSI permet aujourd'hui une gestion intégrée des missions, de la planification à la production des rapports, renforçant ainsi l'efficacité organisationnelle et le suivi des activités.

L'ensemble de ces outils offre à la DRS-SFD une meilleure maîtrise de l'information, une réactivité accrue et une capacité renforcée à assurer ses missions de supervision.

Un impact concret pour l'équité territoriale

En supprimant les contraintes liées à la distance et aux déplacements physiques, la digitalisation permet aux institutions de microfinance, quel que soit leur lieu d'implantation, d'accéder aux services de la DRS-SFD dans des conditions similaires.

Elle contribue ainsi à harmoniser les pratiques, à réduire les disparités territoriales et à renforcer l'inclusion financière sur l'ensemble du territoire national.

levier transversal de modernisation.

L'intérêt suscité par cette présentation, marqué notamment par un accueil très favorable du public et des panélistes, témoigne de la pertinence de l'approche et de son impact concret à l'échelle nationale.

La digitalisation de la supervision de la microfinance, mise en œuvre par la DRS-SFD, constitue aujourd'hui un levier concret d'amélioration de l'action administrative.

À travers des outils opérationnels tels que l'Espace PRO, le SYGEC, le SGED, la PASSI, et le masque de saisie des états financiers, elle permet de renforcer l'efficacité, la transparence et l'équité territoriale au sein de l'administration financière.



Une dynamique reconnue et partagée

Lors de la Journée du Ministère des Finances et du Budget à la Foire internationale de Dakar, cette expérience a été présentée dans le cadre d'un panel de haut niveau réunissant plusieurs directions stratégiques. Les échanges ont mis en évidence l'importance de la digitalisation comme



Idées et Etudes

Financement de l'Agriculture, l'Élevage et la Pêche par les Institutions de Microfinance au Sénégal



État des lieux et défis

Le Sénégal, dont l'économie repose en grande partie sur les secteurs primaires, fait face à un défi central : assurer un financement adéquat et accessible à ses agriculteurs, éleveurs et pêcheurs. Dans ce contexte marqué par la fragilité climatique, la raréfaction des ressources halieutiques et les limites du système bancaire classique, les institutions de microfinance (IMF) s'imposent comme des acteurs incontournables pour le financement du développement rural. L'enquête menée par la Direction de la Réglementation et de la Supervision des Systèmes Financiers Décentralisés (DRS-SFD) sur la période 2021-2023 livre un éclairage précieux sur la portée et les limites de cet engagement.

Une croissance soutenue des financements

Les résultats de l'enquête révèlent une progression remarquable des volumes de crédit accordés aux trois secteurs. Le financement cumulé est passé de 60 milliards de francs CFA en 2021 à plus de 93 milliards en 2023, soit une hausse de plus de 55% sur la période. Cette dynamique est portée principalement par l'agriculture, secteur le plus financé avec 51% de l'encours total en 2023, et par l'élevage qui concentre 46%. La pêche demeure, quant à elle, très marginalement représentée avec seulement 3% des décaissements, malgré une progression continue.

Ces financements représentent 13,2% de la production totale de crédit du secteur de la microfinance en 2023, contre 10,7% en 2021, illustrant un engagement croissant des IMF en faveur du secteur primaire. Ce résultat reste toutefois modeste au regard des besoins réels des acteurs ruraux, notamment face à l'ampleur des gaps de financement identifiés — 11,5 milliards de francs CFA pour l'agriculture et 886 millions pour la pêche en 2023.

Les institutions mutualistes ou coopératives (IMCEC) constituent les principaux pourvoyeurs de crédits dans les trois secteurs, avec une part dominante dans chacun d'eux. En agriculture, elles assurent en moyenne 70% des montants décaissés ; en élevage, leur contribution dépasse 75% ; et en pêche, elles représentent environ 80% des financements octroyés. Les sociétés anonymes viennent en appui, notamment dans l'agriculture où leur engagement a crû de façon significative, passant de 9 à 15 milliards de francs CFA entre 2021 et 2023.

Des spécificités sectorielles marquées

L'analyse sectorielle révèle des logiques de financement bien distinctes selon chacun des trois secteurs étudiés.

Au niveau de l'Agriculture, les crédits sont massivement orientés vers l'achat d'intrants (89% en 2023), reflétant les besoins immédiats des producteurs pour chaque campagne. Les prêts à court terme dominent largement (92%), bien qu'une légère tendance vers des financements plus structurants soit perceptible. La répartition régionale demeure fortement inégale, avec une concentration des ressources dans les régions de Dakar (18,5%), Kaolack (14,5%) et Thiès (11,2%), au détriment de zones à fort potentiel agricole comme Matam ou Kédougou.

Spécifiquement, entre 2021 et 2023, les crédits destinés à la campagne agricole sont passés de 23,0 milliards à près de 30 milliards de francs CFA, représentant en moyenne 67% du total des crédits agricoles décaissés par la microfinance. Les IMF de type mutualiste jouent un rôle prépondérant dans ce financement saisonnier, consacrant près de 90% de leur portefeuille agricole à l'accompagnement des campagnes. Ce soutien permet aux producteurs de mobiliser, au moment opportun, les ressources nécessaires à la



préparation des semis, à l'acquisition d'intrants et à la conduite des activités de récolte.

Pour l'Élevage, les crédits destinés à l'embouche représentent 79% du total de financements reçus en 2023, traduisant la forte saisonnalité de ce secteur. La domination du court terme est encore plus prononcée qu'en agriculture, avec 97,6% des crédits accordés sur cette maturité en 2023. Les régions de Diourbel, Thiès et Louga concentrent plus de la moitié des financements, reflétant la densité du

Lecheptel dans le bassin arachidier. Le taux de créances en souffrance reste globalement conforme à la norme réglementaire de 3%, ce qui témoigne d'un comportement relativement sain des éleveurs vis-à-vis de leurs engagements.

S'agissant de la Pêche, le secteur souffre d'une sous-représentation dans les portefeuilles de crédit des IMF. Les financements, essentiellement dirigés vers l'achat de matériel (81% en 2023), peinent à couvrir les besoins en transformation et en conservation de la chaîne de valeur halieutique. Plus préoccupant encore, le taux de créances en souffrance a bondi de 20% en 2021 à 36% en 2023, bien au-delà du seuil réglementaire, avec des niveaux particulièrement alarmants chez les IMCEC (45% en 2023). Ce phénomène est en partie imputable à l'émigration clandestine, qui prive le secteur de sa main-d'œuvre et fragilise la capacité de remboursement des emprunteurs.



Des obstacles structurels à surmonter

Au-delà des chiffres, l'enquête met en lumière un ensemble de contraintes qui entravent l'efficacité du financement rural, tant du côté des IMF que des bénéficiaires.

Pour les IMF elles-mêmes, l'insuffisance de ressources financières constitue le premier frein, cité par 21,4% d'entre elles en agriculture et 30% en élevage. Cette contrainte de liquidité limite leur capacité à absorber une demande en forte hausse. S'y ajoutent les risques climatiques, premier obstacle identifié en agriculture (27,7% des IMF), qui exposent les emprunteurs à des pertes de récoltes et retardent les remboursements, creusant ainsi les portefeuilles à risque.

Du côté des bénéficiaires, le déficit de garanties constitue un obstacle transversal aux trois secteurs. Les agriculteurs, éleveurs et pêcheurs disposent rarement d'actifs mobilisables en sûreté, ce qui freine l'accès au crédit et incite les IMF à la prudence. La faible organisation des acteurs — leur atomisation, leur mobilité dans le cas des éleveurs, et leur faible éducation financière — complique également le suivi des crédits et le recouvrement des prêts.

Pour le secteur de la pêche en particulier, la combinaison de la surexploitation des ressources halieutiques, du vieillissement des équipements et de l'exode des jeunes vers l'émigration clandestine crée un cercle vicieux qui fragilise à la fois la rentabilité des activités et la solvabilité des emprunteurs.

Des recommandations pour un financement rural plus efficace

Face à ces défis, l'enquête formule plusieurs recommandations de nature à renforcer l'impact du financement des IMF sur les secteurs primaires, notamment :

Pour l'agriculture

- le développement de produits financiers adaptés aux cycles et aux spécificités du secteur agricole, notamment des prêts à moyen terme pour l'investissement ;
 - l'intégration d'une assurance agricole dans les produits de crédit pour protéger les emprunteurs contre les aléas climatiques et les IMF contre le risque de défaut ;
 - la création de fonds de garantie sectoriels et la promotion de systèmes de caution solidaire via des coopératives ou GIE agricoles ;
-
- le renforcement des capacités de gestion financière et commerciale des bénéficiaires.

Pour l'élevage

- la conception de produits financiers adaptés à la mobilité des éleveurs et aux besoins de l'embouche ;
- le renforcement de la sécurité dans les zones pastorales pour limiter les risques de vol de bétail ;
- la création d'un fonds de soutien dédié au secteur de l'élevage.

Pour la pêche

- le financement de l'équipement et de la chaîne de valeur halieutique, y compris la transformation et la conservation ;
- l'amélioration de l'accès des femmes transformatrices de produits halieutiques au financement ;
- la formation des agents des IMF à l'évaluation des projets halieutiques ;
- la promotion de l'éducation financière en milieu côtier et halieutique.

Ces recommandations s'inscrivent dans une dynamique plus large portée par la révision en cours de la loi d'orientation agro-sylvo-pastorale et halieutique, qui prévoit notamment la création d'un Fonds national de développement dédié au secteur primaire, avec des guichets de financement, de recherche, de conseil et de formation. A cet égard, la coordination entre l'État, les IMF, les organisations professionnelles agricoles et les partenaires au développement sera déterminante pour transformer les constats de cette enquête en leviers concrets d'amélioration du financement rural au Sénégal.

Par ailleurs, face aux enjeux de souveraineté alimentaire, de développement rural inclusif et de lutte contre la pauvreté, il devient impératif de renforcer les mécanismes de financement adaptés, d'encourager l'innovation dans l'offre de produits et services financiers et de promouvoir une gouvernance concertée entre toutes les parties prenantes. C'est à cette condition que les IMF pourront pleinement jouer leur rôle de catalyseurs du développement rural sénégalais.

Source : Enquête sur le financement de l'agriculture, l'élevage et la pêche par les institutions de microfinance, publiée en septembre 2025 par la Direction de la Réglementation et de la Supervision des SFD, Ministère des Finances et du Budget, République du Sénégal.

L'intelligence artificielle au service de la supervision du secteur financier

— Une opportunité à saisir dans le sillage du New Deal Technologique —

Un cap national, un nouveau levier de supervision

Avec le New Deal Technologique lancé en février 2025 par le Président de la République, le Sénégal s'est engagé sur une trajectoire ambitieuse à l'horizon 2034 : 1 105 milliards de francs CFA mobilisés autour de quatre piliers — souveraineté numérique, digitalisation des services publics, développement de l'économie numérique et affirmation d'un leadership africain dans le numérique. L'intelligence artificielle y occupe une place centrale, à travers notamment le programme « IA & Digital Factory » et la création d'un centre de calcul spécialisé. Cette ambition nationale dépasse largement le champ technologique : elle interpelle directement les administrations économiques et financières, dont la supervision du secteur financier. Pour la DGSF, elle est à la fois un cadre stratégique et une opportunité — celle d'inscrire la modernisation de ses missions dans une dynamique d'État.

La SupTech, une révolution silencieuse de la supervision

On parle désormais de SupTech — contraction de Supervisory Technology — pour désigner l'usage de l'intelligence artificielle et des technologies numériques par les autorités de supervision financière. Le mouvement n'est plus prospectif, il est en cours. Selon le State of SupTech Report 2024 du Cambridge SupTech Lab, 171 autorités de supervision dans 107 pays ont déjà déployé au moins une solution SupTech, et l'écart d'adoption entre économies avancées et



économies émergentes s'est réduit de 25 % en 2023 à seulement 14 % en 2024. Le rattrapage est rapide.

À la Banque centrale européenne, plus de 3 500 superviseurs utilisent désormais des outils d'IA dédiés à l'analyse documentaire prudentielle, capables de traiter des millions de pages de rapports en quelques secondes. L'Autorité monétaire de Singapour (M.A.S) a annoncé en 2024 une enveloppe de 100 millions de dollars singapouriens (près de 44 milliards de FCFA) pour soutenir l'IA dans les services financiers et a lancé une plateforme collaborative (COSMIC: Collaborative Sharing of Money Laundering/ Terrorism Financing Information & Cases) permettant aux institutions de partager des informations sur les clients à risque, en appui à la lutte contre la criminalité financière. Au Royaume-Uni, l'autorité prudentielle exploite déjà la machine learning pour extraire l'information non structurée des dossiers transmis par les 1 292 établissements qu'elle supervise. La

Banque centrale du Brésil, économie émergente, démontre quant à elle des effets mesurables : à la suite d'interventions SupTech, les banques concernées ont relevé d'environ 20 % leurs provisions pour pertes attendues sur prêts.

Plus près de nous, dans l'espace UEMOA, la BCEAO envisage un dispositif SupTech avancé : surveillance en temps réel des opérateurs de monnaie électronique, automatisation des reportings, détection algorithmique des risques, infrastructure de supervision partagée entre les huit États membres. Une initiative pilote conduite au Sénégal automatise même la transmission des états financiers des systèmes financiers décentralisés vers les plateformes de supervision. La DGSF n'arrive donc pas sur un terrain vierge : un précédent existe à domicile, dans son propre écosystème institutionnel.

Ce que l'IA peut concrètement apporter à la DGSF

Les apports potentiels de l'IA pour notre direction générale sont à la fois sectoriels et transverses. Pour les banques : analyse automatisée des états financiers, détection d'anomalies prudentielles, appui à l'évaluation de la solidité financière.

Pour les **assurances** : appui à l'analyse de la solvabilité au regard du Code CIMA, identification des risques systémiques, veille réglementaire automatisée. Pour les systèmes financiers décentralisés : exploitation accélérée des indicateurs de qualité de portefeuille, génération assistée des rapports de supervision, traitement plus rapide des rapports de mission. Pour les bureaux de change : détection de schémas suspects, appui à la conformité LBC/FT, analyse fine des flux.



S'y ajoutent des applications transverses qui touchent toutes les directions : rédaction et synthèse de notes, traduction en langage clair de textes techniques, préparation de comptes-rendus et d'ordres du jour, comparaison de versions de textes réglementaires. Autant de gains de temps qui libèrent l'expert humain pour ce qu'il fait de mieux : **juger, arbitrer, décider.**

L'exigence d'une adoption responsable et souveraine

L'enthousiasme ne doit pas faire oublier les risques. L'hallucination, production par l'IA d'informations plausibles mais fausses, présentées avec assurance, est un danger réel, particulièrement pour un régulateur dont chaque écrit engage. À cette fragilité s'ajoutent d'autres risques institutionnels : atteinte à la confidentialité des données des assujettis, biais algorithmiques liés à des modèles entraînés majoritairement sur des corpus occidentaux, dépendance technologique vis-à-vis de fournisseurs étrangers, désengagement humain par excès d'automatisation et incertitude juridique sur la responsabilité des décisions assistées par l'IA.

Pour faire face à ces risques, la DGSF devra, comme tout régulateur qui prend l'IA au sérieux, se doter d'un cadre de gouvernance propre : politique institutionnelle dédiée, classification rigoureuse des données et règles strictes de soumission aux outils, comité de validation, charte d'usage, et investissement continu dans les compétences internes. Le principe directeur est sans ambiguïté : aucune donnée confidentielle relative à une institution supervisée ne doit transiter par un outil d'IA public. Cette exigence rejoint directement le pilier de souveraineté numérique du New Deal Technologique, qui appelle à réduire la dépendance aux technologies étrangères et à promouvoir le développement de solutions souveraines, depuis l'hébergement des données jusqu'aux modèles eux-mêmes.

Cette souveraineté ne se décrète pas, elle s'investit. Pour qu'une administration comme la DGSF puisse demain faire tourner ses modèles d'IA sur des infrastructures nationales, l'État doit consentir un effort soutenu sur plusieurs fronts : **des centres de données souverains** hébergés sur le sol sénégalais et certifiés aux meilleurs standards de sécurité ; **un centre national de calcul** capable d'entraîner et d'exploiter des modèles à grande échelle ; **un réseau numérique robuste**, appuyé sur la fibre optique et des points d'échange Internet locaux ; **une fourniture énergétique fiable**, condition sine qua non du fonctionnement continu de ces infrastructures ; et **un investissement durable** dans le capital humain, de la formation initiale à la rétention des talents techniques. Le New Deal Technologique a déjà tracé la voie en programmant un centre de calcul spécialisé pour l'IA et un cloud souverain. Il reviendra aux administrations financières, dont la DGSF, d'en devenir des utilisatrices exigeantes.

Une étape stratégique pour la DGSF

La question n'est plus de savoir si l'intelligence artificielle s'imposera dans la supervision financière, mais comment nous choisirons de la déployer. Le contexte est porteur : un cadre national clair avec le New Deal Technologique, un mouvement mondial qui s'accélère, des précédents UEMOA qui ouvrent la voie. Pour la DGSF, c'est l'occasion de renforcer son efficacité opérationnelle, d'élever la qualité de sa supervision et d'incarner un régulateur moderne au service de la stabilité, de la sécurité et de l'inclusion financières. Le chantier est ouvert. À nous d'en faire un véritable levier de transformation, et non un simple effet de mode.

Souleymane DIEDHIOU

Chef du Bureau Informatique de la DGSF

Grand entretien

Digitalisation de la supervision de la microfinance : un levier d'efficacité et d'équité territoriale

Mamadou DEME, Directeur des Assurances : « Cette rencontre traduit une reconnaissance de la place de Dakar et la crédibilité du marché sénégalais »



Du 20 au 24 avril 2026, Dakar a accueilli avec succès le Séminaire régional de l'Association Internationale des Contrôleurs d'Assurance (IAIS), un rendez vous majeur pour la supervision des assurances en Afrique subsaharienne. Placée sous le thème « Naviguer vers l'avenir : exploiter l'innovation, protéger les consommateurs et renforcer la résilience dans un monde en mutation », cette rencontre a réuni plus d'une centaine de participants issus d'une vingtaine de 22 juridictions africaines, aux côtés d'organisations internationales et d'experts de renom.

Pouvez-vous nous faire le bilan et les résultats de cette grande rencontre internationale ?

Le bilan que nous tirons de ce Séminaire régional de l'IAIS est très positif, à la fois sur le plan institutionnel, technique, organisationnel et stratégique. Dakar a accueilli, du 20 au 24 avril 2026, à l'Hôtel Terrou-Bi, un événement de référence pour la supervision des assurances en Afrique subsaharienne, sous le thème : « Naviguer vers l'avenir : exploiter l'innovation, protéger les consommateurs et renforcer la résilience dans un monde en mutation ». Pour le Sénégal, c'était un honneur particulier, car c'est la première fois qu'un pays francophone de l'espace CIMA accueillait seul ce séminaire régional de l'IAIS. Cela traduit une reconnaissance de la place de Dakar, mais aussi de la crédibilité du marché sénégalais et de l'engagement de notre pays dans les réformes du secteur financier.

L'événement a été co-organisé par la Direction des Assurances du Sénégal et l'Association Internationale des Contrôleurs d'Assurance. Il s'est déroulé en deux temps. Les trois premières journées, du lundi 20 au mercredi 22 avril, étaient consacrées aux sessions fermées réservées aux superviseurs. Elles ont permis des échanges francs entre autorités de contrôle sur les sujets techniques de supervision. Les jeudi 23 et vendredi 24 avril, les sessions ouvertes ont associé plus largement les acteurs de l'industrie, les partenaires techniques, les représentants du marché et les décideurs publics. Ce format était très utile, parce qu'il a permis de relier les préoccupations du

régulateur aux réalités opérationnelles des compagnies, des intermédiaires et des consommateurs.

Du point de vue de la logistique, l'organisation a connu un franc succès, avec un volet culturel très apprécié par les participants, à travers notamment une visite de l'île de Gorée, site historique. Le pays hôte a eu l'occasion de faire une fois de plus la preuve de sa maîtrise des rendez-vous professionnels, mais aussi de sa légendaire Teranga. À la fin des travaux, des attestations officielles de participation ont été remises aux délégués. Ces éléments peuvent sembler logistiques, mais ils comptent beaucoup dans l'image d'un pays hôte : ils montrent notre capacité à organiser un événement international de haut niveau, dans de bonnes conditions, avec professionnalisme et hospitalité.

En termes de participation, la rencontre a réuni environ 57 délégués lors des sessions fermées, et près de 120 participants au total lors des sessions ouvertes. 22 juridictions d'Afrique subsaharienne étaient représentées, dont notamment l'Afrique du Sud, le Kenya, le Maroc, le Nigeria, le Ghana, la Namibie, le Zimbabwe, la Zambie, l'Angola, Djibouti, le Tchad, le Lesotho, le Burundi, aux côtés de l'IAIS, de l'A2ii, de FSD Africa, de l'Association Actuarielle Internationale, de la Global Risk Modelling Alliance, d'AfrexInsure, du PNUD et de Deloitte. Nous avons également eu la présence de personnalités importantes, notamment des membres du Comité Exécutif de l'IAIS, des responsables d'autorités de supervision africaines, ainsi que des experts internationaux. Cette diversité a donné une profondeur particulière aux échanges.

Sur le fond, les travaux ont confirmé que les



marchés africains de l'assurance sont confrontés à des défis communs : faible pénétration, insuffisance de couverture des populations vulnérables, montée des risques climatiques, transformation numérique rapide, cyber-risque, besoin de compétences actuarielles, protection des consommateurs et adaptation des cadres de solvabilité. Mais le séminaire a surtout montré que ces défis peuvent devenir des opportunités si les régulateurs, l'industrie et les partenaires techniques travaillent ensemble, dans une logique d'innovation maîtrisée, de proportionnalité et de confiance.

La première grande orientation des discussions a porté sur l'innovation et la digitalisation. Les présentations sur l'intelligence artificielle, la SupTech, la RegTech et l'utilisation des données ont montré que les outils numériques peuvent améliorer l'efficacité de la supervision, automatiser certains contrôles, renforcer la qualité du reporting et permettre une meilleure analyse des risques. Mais le message a été très clair : l'intelligence artificielle reste un outil d'aide à la décision, elle ne remplace ni le jugement humain, ni

la responsabilité du superviseur. Les risques de biais, d'opacité des modèles, de mauvaise gouvernance des données ou d'atteinte aux droits des consommateurs doivent être pris très au sérieux.

Cette réflexion rejoint directement les évolutions récentes dans notre espace communautaire. La CIMA a adopté en 2024 des textes importants sur la distribution électronique des contrats d'assurance et sur la sécurité des systèmes d'information. Ces règlements donnent un cadre à l'innovation, tout en posant des exigences en matière de transparence, de sécurité des données, de continuité d'activité et de traitement des réclamations. Pour nous, l'enjeu n'est donc pas de freiner la digitalisation, mais de faire en sorte qu'elle serve effectivement l'inclusion, la qualité du service et la protection des assurés.

Le deuxième enseignement majeur concerne la protection des consommateurs. Les travaux ont beaucoup insisté sur la conduite du marché, le traitement équitable des assurés, la transparence des produits, la qualité de l'information et la gestion des réclamations. Dans un marché de plus en plus numérique, le consommateur peut accéder plus facilement à l'assurance, mais il peut aussi être exposé à de nouveaux risques : incompréhension des garanties, souscription trop rapide, exclusions mal expliquées, tarification automatisée ou difficultés de recours. Le rôle du régulateur est donc de veiller à ce que l'innovation ne soit pas seulement profitable aux opérateurs, mais qu'elle améliore réellement les résultats pour les consommateurs.

Un résultat très important du séminaire a été la signature, à Dakar, de la Déclaration du Cap sur l'assurance inclusive. Cette



déclaration, portée par l'A2ii, repose sur cinq objectifs : l'innovation réglementaire, la collecte et l'utilisation des données, l'alignement avec les stratégies nationales, le dialogue public-privé et l'apprentissage entre superviseurs. Pour le Sénégal, cette signature est cohérente avec la Stratégie Nationale d'Inclusion Financière, avec le Programme National d'Éducation Financière, avec les initiatives engagées avec le PNUD, et plus largement avec notre ambition d'élargir l'accès à des produits d'assurance simples, utiles et abordables.

La question climatique a également occupé une place centrale. Les discussions ont rappelé que l'Afrique contribue peu aux émissions mondiales, mais subit fortement les conséquences du changement climatique : sécheresses, inondations, pertes agricoles, déplacements de populations, pression sur les finances publiques. Dans ce contexte, l'assurance ne peut plus être considérée comme un simple produit commercial. Elle devient un instrument de résilience économique et

sociale. Les produits paramétriques, les mécanismes de financement des catastrophes, la réassurance régionale et les partenariats public-privé sont appelés à jouer un rôle croissant.

À cet égard, l'expérience sénégalaise de la CNAAS a été particulièrement valorisée. La Compagnie Nationale d'Assurance Agricole du Sénégal couvre aujourd'hui plus de 800 000 producteurs agricoles contre les aléas climatiques. Ce modèle intéresse plusieurs pays sahéliens, notamment parce qu'il combine intervention publique, expertise assurantielle, proximité avec le monde rural et réponse concrète aux risques climatiques. C'est une retombée importante pour notre pays : le Sénégal peut partager son expérience et contribuer à la construction de solutions régionales adaptées aux réalités africaines.

Le séminaire a aussi permis d'aborder les questions de solvabilité, de gouvernance et de renforcement des capacités. La transition vers des régimes de solvabilité fondés sur les risques est un enjeu majeur pour les marchés africains. Elle suppose de meilleures données, des compétences actuarielles plus solides, une gouvernance renforcée et une capacité des superviseurs à anticiper les vulnérabilités. Les travaux avec l'Association Actuarielle Internationale ont montré l'importance de développer les compétences actuarielles sur le continent, car sans expertise technique, il est difficile de bien mesurer les risques, de tarifier correctement les produits et de protéger durablement les assurés.

Pour le Sénégal, les retombées sont donc très concrètes. D'abord, le séminaire confirme la crédibilité de Dakar comme plateforme régionale de dialogue sur la supervision des assurances. Ensuite, il a permis de mettre en avant la solidité de



notre marché, qui a atteint près de 309 milliards de FCFA de chiffre d'affaires en 2025, soit une progression de 7,4 %, avec 630 milliards de FCFA de placements en 2024. Ces chiffres montrent que le secteur sénégalais est en croissance, qu'il joue un rôle de plus en plus structurant dans le financement de l'économie, et qu'il peut porter des ambitions régionales plus fortes.

Il y a également des retombées en matière de coopération. Les échanges avec les 22 juridictions précitées, avec l'IAIS, l'A2ii, FSD

Africa, l'AAI, le PNUD et les autres partenaires ouvrent des perspectives de collaboration sur la SupTech, l'intelligence artificielle, l'assurance inclusive, les risques climatiques, la formation actuarielle et la conduite du marché. Ce réseau est précieux, parce que les défis auxquels nous faisons face dépassent les frontières nationales. La résilience du secteur de l'assurance doit se construire à l'échelle régionale et continentale.

En conclusion, je dirais que ce séminaire a été à la fois un moment de visibilité pour le Sénégal, un moment d'apprentissage pour les superviseurs, et un moment d'orientation stratégique pour le secteur. Il nous revient maintenant de transformer les enseignements en actions concrètes : renforcer notre feuille de route 2026-2027, développer les outils de supervision numérique, consolider la protection des consommateurs, accélérer l'assurance inclusive, mieux intégrer les risques



contribution du Sénégal au prochain séminaire régional prévu à Nairobi en 2027, afin de continuer à porter une voix forte, crédible et utile au niveau africain.

L'innovation était au cœur du séminaire 2026. Comment la digitalisation transforme-t-elle le secteur des assurances en Afrique subsaharienne ?

La révolution numérique est aujourd'hui en train de redéfinir en profondeur le secteur de l'assurance. Et cette dynamique n'épargne pas l'Afrique, le Sénégal en particulier. L'intégration progressive des technologies numériques dans les processus de souscription, de gestion des contrats, dans les procédures d'indemnisation ou encore de distribution, ouvre des perspectives nouvelles pour l'inclusion assurantielle.

Grâce à ces innovations, des populations jusqu'ici exclues du marché formel peuvent accéder à une protection financière, y compris dans les zones rurales ou mal desservies par les réseaux traditionnels. Cela permet concrètement d'étendre la couverture et d'adapter les offres à des profils plus modestes, à travers des produits plus simples, des parcours plus fluides et des coûts mieux maîtrisés.

Mais cette transformation, aussi prometteuse soit-elle, ne peut porter tous ses fruits que si elle repose sur un cadre clair, équilibré et sécurisé. L'innovation oui, mais à condition qu'elle serve effectivement l'intérêt général et qu'elle se fasse dans un environnement de confiance. C'est là qu'intervient le rôle fondamental du régulateur.

Au niveau régional, la CIMA a récemment franchi une étape majeure. Deux textes ont été adoptés en 2024 pour accompagner de

de manière structurée cette mutation numérique. Le premier texte est le Règlement n°01/CIMA/PCMA/CE/SG/2024 adopté à Dakar. Il encadre désormais la distribution et la gestion des contrats d'assurance par voie électronique dans l'ensemble des États membres. Ce texte donne aux assureurs la possibilité de s'appuyer sur des prestataires techniques, tout en posant des exigences très précises en matière de transparence, de sécurité des données, de traitement des réclamations ou encore de droit à la renonciation. C'est un texte qui cherche à concilier deux impératifs : offrir la flexibilité nécessaire à l'innovation, tout en protégeant rigoureusement les assurés, en particulier ceux qui découvrent ces types de produits pour la première fois.

Le second Règlement, n°010-24, concerne la sécurité des systèmes d'information et la continuité d'activité. Il impose aux entreprises d'assurance de bâtir une gouvernance robuste de leurs infrastructures numériques, de garantir que les données des assurés sont protégées, que les opérations peuvent se poursuivre même en cas de crise, et que le risque technologique est pris en compte de façon structurée. Ce texte marque une avancée importante pour un développement numérique durable et responsable du secteur des assurances.

Au Sénégal, la Direction des Assurances joue un rôle central dans le déploiement de ces réformes. Elle accompagne les acteurs dans la compréhension et l'appropriation de ces nouvelles normes. Des sessions de formation, d'information et de vulgarisation ont été organisées notamment pour les assureurs et les intermédiaires. L'objectif, c'est de faire en sorte que cette transition se fasse dans de bonnes conditions, avec des acteurs outillés et des assurés protégés.

La Direction a également joué un rôle moteur dans un chantier emblématique : la dématérialisation de l'attestation d'assurance automobile. Ce projet, mené en collaboration avec les assureurs, illustre parfaitement le type de transformation capable de faciliter l'accès à l'assurance, tout en renforçant l'efficacité et la transparence. Il montre qu'une digitalisation bien conduite peut véritablement contribuer à élargir la base assurée, et donc à promouvoir une assurance plus inclusive.

Les travaux du séminaire de Dakar ont confirmé que la digitalisation doit être appréciée à travers ses résultats concrets pour les consommateurs. Les échanges sur l'intelligence artificielle, la SupTech et la gouvernance des données ont montré que l'innovation peut améliorer la supervision, faciliter l'accès aux produits et réduire certains coûts, mais qu'elle crée aussi de



nouvelles exigences en matière d'explicabilité, de sécurité, de transparence et de protection des assurés. L'enjeu, pour les régulateurs comme pour l'industrie, est donc de faire de la technologie un outil de confiance et non une source supplémentaire de vulnérabilité.

Comment décririez-vous la situation actuelle du marché sénégalais des assurances ?

Le marché sénégalais des assurances continue d'afficher une belle vitalité, avec une dynamique de croissance qui se confirme d'année en année.

Les résultats provisoires de l'exercice 2025, issus des états trimestriels T1, font apparaître un chiffre d'affaires global de près de 309 milliards de FCFA. Ce montant enregistre une progression annuelle de 7,4 % par rapport aux données provisoires 2024 qui s'établissaient à 288 milliards de FCFA sur la même base. C'est une performance très significative, surtout dans un contexte économique mondial marqué par des tensions géopolitiques, des pressions inflationnistes et une volatilité des marchés financiers. Ce résultat positionne clairement le Sénégal comme deuxième marché de l'assurance dans l'espace CIMA, derrière la Côte d'Ivoire.

À l'analyse, nous constatons que cette croissance est portée par les deux grands segments du marché. D'un côté, le segment de l'Assurance Dommage (IARD), qui regroupe 18 compagnies, a enregistré un chiffre d'affaires provisoire de 187 milliards de FCFA, correspondant à une hausse de 4,4 % en une année. Parmi les leaders du segment, SanlamAllianz Sénégal se distingue avec 32,1 milliards (+10,4 %), suivi d'AXA Sénégal (27,7 milliards, +5,2 %) et d'AMSA IARD (22,5 milliards, +14,8 %). On note

également les bonnes performances de SAAR Sénégal (+39,4 %) et de la CNAAS (+25 %), qui témoignent d'un dynamisme dans des segments spécifiques comme l'assurance agricole.

De l'autre, le secteur de l'Assurance Vie avec 9 compagnies a connu une progression encore plus marquée : son volume d'affaires atteint près de 122 milliards de FCFA, en hausse de 12,3 % par rapport à la même période de l'exercice précédent. Ce dynamisme du segment Vie témoigne d'une prise de conscience progressive de l'importance de la prévoyance, de l'épargne à long terme et de la protection familiale, même s'il persiste une bonne marge de progression. Dans ce segment, Wafa Vie se distingue avec une croissance exceptionnelle de 55 %, passant de 17,3 à 26,9 milliards de FCFA, suivie d'AMSA Vie (24,5 milliards, +6 %), de SUNU Vie (16,6 milliards, +16,6 %) et de SanlamAllianz Vie (15,6 milliards, +29,2 %).



Mais au-delà de ces chiffres de production, il est tout aussi important de regarder comment les compagnies d'assurance gèrent les ressources financières qui leur sont confiées. En 2024, le volume total des placements réalisés par les compagnies est passé à **630 milliards de FCFA**, contre **599**

milliards en 2023. C'est donc une augmentation de plus de **30 milliards**, ce qui démontre un renforcement du rôle d'investisseur institutionnel du secteur dans l'économie nationale et régionale.

S'agissant de la nature de ces placements, ils restent dominés par les dépôts bancaires qui représentent un peu plus de 41 % du total des investissements à fin 2024. Les valeurs mobilières, c'est-à-dire les actions, obligations et autres titres, arrivent ensuite avec 28,23 % du total. Dans cette catégorie, le poids notable des titres publics et parapublics est à souligner : les obligations d'État ainsi que les titres émis par des organismes internationaux ont représenté environ 27 % du total des investissements sur les deux dernières années. Ces choix d'investissement traduisent une certaine prudence, qui tient compte du cadrage réglementaire, mais aussi un alignement avec les besoins de financement du développement national et régional.

Enfin, pour compléter ce panorama, il est essentiel de s'arrêter sur un indicateur tout aussi révélateur, celui des prestations payées. En 2024, les assureurs ont versé 133 milliards de FCFA au titre des indemnisations, aussi bien pour des sinistres Dommages et Responsabilité civile que pour des prestations Décès, ou des contrats arrivés à échéance dans le secteur de l'Assurance Vie. C'est une augmentation de 11 %, par rapport aux 119 milliards de prestations effectuées en 2023. Autrement dit, ce ne sont pas seulement les primes qui augmentent, mais aussi les engagements envers les assurés et bénéficiaires de contrats qui sont honorés ; et cela contribue fortement à améliorer la confiance du public envers le secteur, ce qui est fondamental pour son développement durable.

En résumé, tous ces chiffres montrent que le marché sénégalais de l'assurance est non seulement en croissance, mais qu'il devient de plus en plus structurant pour le financement de l'économie, la protection des ménages et la gestion des risques. La régularité de cette progression, le dynamisme du segment Vie, la solidité des placements et l'augmentation des prestations traduisent une tendance de fond positive. C'est un marché qui monte en puissance et qui joue un rôle de plus en plus stratégique au sein de notre système financier national. **(A suivre)**



Inclusion financière

Programme national d'Education financière (PNEF) 2025–2029

Le Ministre des Finances et du Budget, **Monsieur Cheikh DIBA**, a validé le 15 juillet 2025 le Programme national d'Education financière (PNEF) 2025–2029, document de référence élaboré par l'Observatoire de la Qualité des Services financiers (OQSF) en collaboration avec le Groupe de Travail sur l'Education Financière (GTEF) et le Comité national de Suivi de la Mise en Œuvre de la Stratégie régionale d'Inclusion financière (CNSMO)



Ce programme quinquennal porte une vision ambitieuse qui s'énonce comme suit :

« **Des citoyens sénégalais financièrement autonomes et responsables pour une**

société inclusive et équitable, par la diffusion de connaissances et l'apprentissage de bonnes pratiques ». Il vise à renforcer la culture financière de l'ensemble de la population sénégalaise, avec un accent particulier sur (i) les élèves et jeunes scolarisés (apprenants de tous cycles d'enseignement), (ii) les populations en dehors de l'école ainsi que (iii) les petites et moyennes entreprises (PME).

Doté d'un budget prévisionnel de 12,175 milliards de FCFA, le PNEF constitue un levier primordial pour la mise en œuvre de la Stratégie nationale d'Inclusion financière (SNIF) et participe à l'ambition de bâtir, à l'horizon 2050, un Sénégal souverain, juste et prospère.

PI SPI : La BCEAO inaugure une nouvelle ère des paiements instantanés dans l'UEMOA

La Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) a lancé, le 30 septembre 2025, la Plateforme Interopérable du Système de Paiement Instantané (PI SPI), une innovation majeure qui permet aux citoyens et aux entreprises de l'Union d'effectuer des transactions en quelques secondes, 24h/24 et 7j/7. Reliant banques, institutions de microfinance, émetteurs de monnaie électronique et établissements de paiement, cette infrastructure régionale vise à renforcer l'inclusion financière et à dynamiser les économies de l'espace UEMOA.

S'inscrivant dans la vision stratégique de l'Institut d'émission – « Une banque centrale innovante et résiliente au service des populations et du développement durable des économies de l'Union » – la PI SPI poursuit plusieurs objectifs : moderniser les paiements numériques, assurer l'interopérabilité entre tous les acteurs financiers, rendre les services accessibles et abordables, accélérer la digitalisation des transactions et stimuler la compétitivité par l'innovation.

Pour Jean Claude Kassi Brou, Gouverneur de la BCEAO, « PI est une plateforme régionale unifiée de paiement instantané, pensée pour tous. Elle efface les frontières entre banques, institutions de microfinance, établissements de monnaie électronique et de paiement, afin que chacun puisse envoyer ou recevoir de l'argent, simplement, à tout moment ».

Avec PI SPI, la BCEAO offre un outil stratégique qui rapproche la finance des populations, sécurise les échanges et ouvre la voie à de nouveaux services financiers. Cette avancée constitue un levier essentiel pour renforcer la confiance, soutenir la croissance et consolider la place de l'UEMOA dans l'économie numérique mondiale.



À la loupe

Le Comité national de Coordination de la Lutte contre le Blanchiment de Capitaux, le Financement du Terrorisme et de la Prolifération des Armes de Destruction Massive (CNC-LBC/FT/PADM)

UN CADRE STRATEGIQUE POUR LA LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT D'ARGENT



Le CNC-LBC/FT/PADM a été mis en place par le décret n°2019-1499 du 18 septembre 2019 du Président de la République du Sénégal, qui a été abrogé et remplacé par le **décret n° 2025-1831 du 18 novembre 2025**.

Le comité est composé de toutes les structures étatiques, associations, ordres professionnels et organes sous-régionaux impliqués dans la gestion de la lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive. Il est présidé par le Directeur général du Secteur financier et le secrétariat permanent est assuré par la CENTIF.

Le **CNC-LBC/FT/PADM** a pour mission la **coordination stratégique** du dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et de la prolifération des armes de destruction massive.

À cet effet, il est notamment chargé :

- de proposer les orientations stratégiques, d'élaborer et de suivre la mise en œuvre des politiques nationales de lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et de la prolifération des armes de destruction massive ;
- de piloter les évaluations nationales des risques (ENR) ainsi que les exercices d'auto-évaluation, de préparer les évaluations mutuelles et d'assurer le suivi des recommandations formulées par les évaluateurs ;
- de coordonner les travaux d'élaboration, de révision et de mise en œuvre de la Stratégie nationale de LBC/FT/PADM, du plan de travail annuel (PTA) et des plans d'action sectoriels en cette matière ;
- de promouvoir la coordination et la coopération entre les autorités compétentes, notamment les autorités de supervision, d'enquête et

de poursuite, les ordres et associations professionnels, la CENTIF et les autres entités impliquées dans le dispositif national ;

- de favoriser la concertation avec les professions assujetties, les organisations de la société civile, les milieux universitaires et les partenaires techniques et financiers ;
- de contribuer à la production et la centralisation des statistiques sur la LBC/FT/PADM, au suivi-évaluation de la performance du dispositif national, et à la mise à jour régulière des données pertinentes ;
- de formuler toute proposition de réforme normative ou institutionnelle visant à renforcer la conformité et l'efficacité du dispositif national ;
- d'assurer la participation du Sénégal aux travaux du GIABA, du GAFI et des autres instances régionales et internationales compétentes, notamment par la production des rapports requis ;
- de soutenir les actions de sensibilisation, de formation et de mobilisation des parties prenantes, y compris les entités assujetties, les autorités compétentes et le public concerné, afin de renforcer la culture de conformité et la compréhension des risques.

Afin de faciliter la réalisation de ses missions, le comité a été décomposé en cinq groupes de travail :

- Groupe 1 : Politiques, stratégies et conformité
- Groupe 2 : Sensibilisation et formation
- Groupe 3 : Evaluation des risques (aux plans sectoriel et national) – Evaluations mutuelles
- Groupe 4 : Coordination et coopération entre les acteurs

- Groupe 5 : Maîtrise des statistiques

Le comité se réunit en session ordinaire une fois par semestre et en session extraordinaire chaque fois que de besoin. L'année 2025 a été principalement marquée par les activités suivantes :



1- Sessions du CNC-LBC/FT /PADM en 2025

Le comité a tenu en 2025 deux sessions ordinaires (le 26 février 2025 et le 04 novembre 2025) et six sessions extraordinaires, aux dates suivantes :

- 25 mars 2025 : lancement des travaux de la mise à jour de l'Évaluation Nationale des Risques (ENR) ;
- 30 juin 2025 : pré-validation des résultats de la mise à jour de l'ENR ;
- 16, 17 et 24 juillet 2025 : ces trois sessions d'enrichissement ont permis de finaliser le rapport de mise à jour de l'ENR ;
- 5 et 6 novembre 2025 : atelier d'élaboration de la Stratégie nationale LBC/FT/FP 2025-2029 ;
- 9 décembre 2025 : adoption de la Stratégie nationale LBC/FT/FP 2025-2029 ;

- du 15 au 17 décembre 2025 : atelier résidentiel à Saly (à l'hôtel Palm Beach) réunissant plus de 60 experts. L'objectif était de préparer les réponses au questionnaire de conformité technique reçu en novembre 2025.

2- Activités des Groupes de Travail Thématiques

Du **18 au 20 mars 2025**, les cinq groupes de travail du CNC-LBC/FT/PADM se sont réunis pour opérationnaliser les orientations du Plan de Travail Annuel (PTA) 2025, avec pour objectif principal d'opérationnaliser les activités stratégiques du CNC-LBC/FT/PADM dans un contexte marqué par la préparation de la 3ème évaluation mutuelle du Sénégal prévue pour 2026.

3- Evaluation nationale des risques

Le Sénégal a parachevé en 2025 la mise à jour de son Évaluation Nationale des Risques. L'objectif fondamental de cet exercice est de préparer le dispositif national à la 3ème Évaluation Mutuelle prévue pour février 2026 sous l'égide du Groupe intergouvernemental d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique de l'Ouest (GIABA). Le rapport a relevé une cotation globale du risque de blanchiment de capitaux (BC) pour le Sénégal établie à MOYEN en 2025. Le risque global de financement du terrorisme (FT) a été évalué à FAIBLE. Il en est de même du risque de financement de la prolifération (FP) des armes de destruction massive.

4- Stratégie nationale LBC/FT/FP

Le Plan d'action priorisé issu de l'ENR 2025 constitue le socle de la Stratégie nationale LBC/FT/FP 2025-2029. Le CNC-LBC/FT/PADM a finalisé cette stratégie en décembre 2025.

Elle est articulée autour de mesures concrètes déclinées en six axes stratégiques majeurs, assortis d'échéances précises et d'un financement global de 1,25 milliard de francs CFA. Les six axes couvrent l'ensemble de la chaîne institutionnelle : **cadre légal, coordination, supervision, chaîne pénale, renforcement des capacités et communication.**



5- Adoption de textes juridiques

Durant l'année 2025, le comité a entrepris la révision et l'adoption des textes suivants :

- Décret n° 2025-1831 du 18 novembre 2025 portant création et fixant les règles d'organisation et de fonctionnement du Comité national de Coordination de la Lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et de la prolifération des armes de destruction massive (CNC-LBC/FT/PADM) ;
- Décret n° 2025-1832 du 18 novembre 2025 relatif à la supervision et au contrôle des personnes assujetties du secteur non financier en matière de LBC/FT/PADM ;

- Arrêté n°000686 MFB/CNC-LBC/FT du 06 janvier 2026 portant création et fixant les règles d'organisation et de fonctionnement d'une Task Force Opérationnelle (TFO) en matière lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et de la prolifération des armes de destruction massive.

6- Préparation de la troisième évaluation mutuelle du Sénégal

Dans le cadre de la préparation de la 3ème évaluation mutuelle du Sénégal, le CNC-LBC/FT/PADM a réalisé les activités suivantes durant l'année 2025 :

- formation pré-évaluation mutuelle organisée par le GIABA : elle a eu lieu du 04 au 07 août 2025 à l'hôtel L'Adresse (Dakar) et visait principalement à familiariser les parties prenantes nationales (secteurs public et privé) avec les exigences, la méthodologie et les étapes du 3ème cycle d'évaluation mutuelle ;
- adoption du document préparatoire de la 3ème évaluation mutuelle : le document préparatoire a été officiellement adopté et diffusé par le Premier Ministre Ousmane SONKO via la Lettre Circulaire n° 0029 du 23 octobre 2025 adressée à l'ensemble des ministres, directeurs généraux et chefs d'institution ordonne. Le document vise à garantir une préparation méthodique et harmonisée de tous les acteurs nationaux, pour une bonne démonstration de la conformité technique (cadre légal) et de l'efficacité (résultats concrets) du dispositif national de LBC/FT/PADM ;

- atelier de validation du questionnaire sur la conformité technique tenu du 15 au 17 décembre 2025 à Saly : il s'est tenu suite à la réception par le Sénégal du questionnaire de conformité technique du GIABA en novembre 2025. L'objectif était de renforcer la préparation nationale en produisant collectivement les réponses au questionnaire.

Les prochaines étapes relatives à la 3ème évaluation mutuelle sont les suivantes pour l'année 2026 :

- 9 janvier 2026 : transmission de la réponse nationale au questionnaire de conformité technique et mise à disposition des données de contexte actualisées ;
- 22 janvier 2026 : séance technique en ligne avec les évaluateurs (compréhension des risques, contexte national, etc.) ;
- février 2026 : réception du questionnaire sur l'efficacité ;
- 6 février – 6 avril 2026 : séances préparatoires, réunions techniques, consolidation statistique, rédaction et validation interne des réponses sur la conformité technique ;
- 11 avril 2026 : transmission de la réponse nationale sur l'efficacité ;
- 10-28 août 2026 : visite sur site des évaluateurs (entretiens techniques, analyses de cas, vérification des preuves et appréciation de l'effectivité).

7- Formation et sensibilisation

Le comité a réalisé en 2025 les activités suivantes relatives à la formation et la sensibilisation :

- campagne nationale de sensibilisation à la LBC/FT/PADM : elle a été organisée par le comité du 11 novembre au 03 décembre 2025 et constitue la 3ème du genre après celles de 2012 et 2019. Elle a permis de réaliser un renforcement de l'information, une vulgarisation des résultats de l'ENR 2025 et une consolidation de la coopération entre les acteurs. L'objectif initial était de réunir 700 participants (50 par région), mais la campagne a connu un franc succès avec un total de 856 participants effectifs ;
- collaboration avec les acteurs sous-régionaux et internationaux : au titre de la collaboration avec les acteurs sous-régionaux et internationaux de la lutte contre la criminalité financière, des délégations du CNC ont participé aux plénières du GAFI (en février, juin et octobre 2025) et aux plénières du GIABA (en mai et novembre 2025).



Actu en bref et Agenda

- **L'État soutient ses agents dans l'accès au logement : plus de 50 milliards de prêts DMC octroyés en 2025**

Le Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan et l'Association Professionnelle des Banques et Etablissements Financiers du Sénégal (APBEFS) ont signé, le 19 novembre 2021, un Accord cadre de bonification des prêts au logement en partenariat avec les banques. Grâce à cet accord, le dispositif de délivrance des conventions et d'octroi des prêts au logement aux agents de l'Etat est articulé, depuis 2022, autour de deux procédures : la procédure d'externalisation avec les banques et la procédure classique. Comparativement à la période d'avant 2022, la facilité offerte avec l'externalisation a permis d'augmenter le volume de prêts au logement octroyés et ravivé l'intérêt des agents de l'Etat pour ledit prêt. La Direction de la Monnaie et du Crédit (DMC) note une nette augmentation du volume de prêts au logement octroyés : 10 741 prêts validés en 2025 pour un montant de 50 280 500 000 FCFA, 12 284 en 2024 pour 58 842 500 000 FCFA, contre 1 754 en 2021 pour 6 779 000 000 FCFA. Ces crédits sont sans intérêts pour les débiteurs. L'Etat supporte le taux d'intérêt de 5% auprès des banques partenaires.

- **Elaboration de l'Enquête nationale sur le financement de l'économie, l'innovation et l'inclusion financière, DGSF-ANSD**

La DGSF s'est réunie le mardi 07 juillet 2025 afin d'échanger sur les études thématiques en cours d'élaboration portant sur le secteur. A côté des études produites en rapport avec l'évolution de l'actualité sur le secteur financier, l'étude phare en cours à la DGSF est l'Enquête nationale sur le financement de l'économie, l'innovation et l'inclusion financière. Cette enquête apporte une valeur ajoutée en adoptant une approche intégrée, combinant l'analyse de l'offre (banques, institutions de microfinance, sociétés d'assurances, établissements de monnaie électronique, FinTechs), de la demande (ménages et Petites et Moyennes Entreprises) et des dispositifs publics de financement de l'économie, tout en intégrant les innovations financières, le genre et la finance verte.

Actu en bref et Agenda

- **44ième Assemblée Générale Ordinaire de la Compagnie Commune de Réassurance (CICA-RE), des Etats Membres de la CIMA à Dakar ;**

La Compagnie Commune de Réassurance des États membres de la Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances (CICA-RE) s'est tenue du 29 juin au 3 juillet 2026 , à l'Hôtel Terrou-Bi de Dakar, les travaux de sa 44 Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires, sous la présidence de Monsieur Amadou Abdoulaye Badiane, Représentant le Ministre de l'Économie, des Finances et du Plan.

Cette rencontre a réuni les représentants des États membres de la CIMA, les actionnaires, les dirigeants des sociétés d'assurance et de réassurance, ainsi que les partenaires institutionnels et financiers.

- **Atelier de renforcement des capacités des chargés de contrôle sur les outils de supervision basée sur les risques du 19 au 20 mai 2026**
- **Signature de l'arrêté portant désignation de l'autorité chargée de la tenue du registre d'immatriculation des sociétés coopératives financières, 22 mai 2026**
- **Changement de dénomination de Kajas Microfinance devenue Wittti Microfinance 04 février 2026**
- **Deux nouveaux agréments : Coris Microfinance (21 novembre 2025) et Bouchra Microfinance 15 janvier 2026**
- **Mise en conformité des institutions de microfinance à la nouvelle loi 2025-04 du 19 février 2025 portant réglementation de la microfinance**

REVUE DU SECTEUR **FINANCIER**

Une publication trimestrielle de la Direction Générale du Secteur Financier

Juillet 2026

CONTACTS

📍 104 Rue Carnot

☎ 33 826 52 13

✉ dgsfc@minfinances.sn

🌐 www.dgsfc.gouv.sn

BP : 4017